

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE MONCEL LES LUNÉVILLE  
DU 16 JUIN 2020 A 20H30**

L'an deux mil vingt le seize juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Moncel lès Lunéville, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Loisirs et de la Culture et, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Matthieu SIGIEL, Maire de Moncel lès Lunéville.

**CONVOCATION** : du 08 juin 2020

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion du 16 juin 2020, à 20h30.

**PRÉSENTS** : MMES BARBIER Laetitia - BLATTNER Caroline - ERRARD Anne-Sophie - MAGRON Sandrine  
et MM CRETEAU Mickaël - FORIN André - GASCON Grégory - LAMBOLEZ Guillaume - PENNER Jean - PICAUT Michel - PICCIRILLI Vincenzo - REEB Joël - SCHNEIDER Christophe - SIGIEL Matthieu - THUNY Vincent

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 15, le quorum étant atteint (15 présents)

**ABSENT ET EXCUSÉ** : //

**PROCURATION**://

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Christophe SCHNEIDER.

**2020/021 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATION DE SIGNATURE :  
PERMIS DE CONSTRUIRE ET URBANISME**

Le Maire informe l'assemblée que l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme dispose que « si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la Commune ou de l'organe délibérant de l'établissement publique désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ Désigne, à l'unanimité, **M André FORIN** pour signer les documents d'urbanisme où le Maire est intéressé, à quelque titre que ce soit.

**2020/022 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATION DE SIGNATURE -  
DANS LE CAS OU LES INTERETS DU MAIRE SE TROUVENT EN OPPOSITION AVEC  
CEUX DE LA COMMUNE**

Le Maire donne lecture de l'article L. 2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans le cas où les intérêts du Maire se trouvent en opposition avec ceux de la Commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la Commune, soit en justice, soit dans les contrats. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ Désigne, à l'unanimité, **M. Vincent THUNY** pour représenter la Commune dans le cas où les intérêts du Maire se trouvent en opposition avec celle-ci.

## **2020/023 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX**

Le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment par l'article L. 2123-12, qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formation doivent être agréés, le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et à l'unanimité :**

- ✓ Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus,
- ✓ Dit que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
  - Agrément des organismes de formations,
  - Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Commune,
  - Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,
  - Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus,
- ✓ Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

## **2020/024 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION FINANCES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Finances :

- |                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire   | ✓ Grégory GASCON      |
| ✓ André FORIN, Responsable | ✓ Vincenzo PICCIRILLI |
| ✓ Vincent THUNY            | ✓ Michel PICAUT       |
| ✓ Guillaume LAMBOLEZ       |                       |

## **2020/025 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION URBANISME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Urbanisme :

- |                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire   | ✓ Guillaume LAMBOLEZ   |
| ✓ André FORIN, Responsable | ✓ Mickaël CRETEAU      |
| ✓ Vincent THUNY            | ✓ Christophe SCHNEIDER |

## **2020/026 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION TRAVAUX EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission TRAVAUX EAU :

- |                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire     | ✓ Guillaume LAMBOLEZ |
| ✓ Vincent THUNY, Responsable | ✓ Grégory GASCON     |
| ✓ André FORIN                | ✓ Mickaël CRETEAU    |

**2020/027 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Communication :

- |                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire          | ✓ Anne-Sophie ERRARD   |
| ✓ Guillaume LAMBOLEZ, Responsable | ✓ Grégory GASCON       |
| ✓ André FORIN                     | ✓ Christophe SCHNEIDER |

**2020/028 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Environnement :

- |                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire          | ✓ Christophe SCHNEIDER |
| ✓ Guillaume LAMBOLEZ, Responsable | ✓ Joël REEB            |
| ✓ Sandrine MAGRON                 | ✓ Caroline BLATTNER    |

**2020/029 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION AIRES DE JEUX / SALLE DES FETES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Aires de Jeux / Salle des Fêtes :

- |                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire      | ✓ Laetitia BARBIER    |
| ✓ Grégory GASCON, Responsable | ✓ Mickaël CRETEAU     |
| ✓ Vincent THUNY               | ✓ Vincenzo PICCIRILLI |

**2020/030 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION ASSOCIATIONS, JEUNESSE ET SPORTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Associations, Jeunesse et Sport :

- |                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire           | ✓ Joël REEB          |
| ✓ Vincenzo PICCIRILLI, Responsable | ✓ Guillaume LAMBOLEZ |
| ✓ Christophe SCHNEIDER             | ✓ Sandrine MAGRON    |
| ✓ Mickaël CRETEAU                  |                      |

**2020/031 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION VOIRIE / TRAVAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Voirie / Travaux :

- |                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire     | ✓ Mickaël CRETEAU |
| ✓ Vincent THUNY, Responsable | ✓ Grégory GASCON  |
| ✓ André FORIN                | ✓ Michel PICAUT   |

**2020/032 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION FETES ET CEREMONIES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Fêtes et Cérémonies :

- |                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire        | ✓ Caroline BLATTNER |
| ✓ Laetitia BARBIER, Responsable | ✓ Jean PENNER       |
| ✓ Mickaël CRETEAU               | ✓ Joël REEB         |

**2020/033 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION ECOLE / CANTINE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Ecole / Cantine :

- |                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire        | ✓ Michel PICAUT      |
| ✓ Laetitia BARBIER, Responsable | ✓ Anne-Sophie ERRARD |
| ✓ Vincent THUNY                 | ✓ Grégory GASCON     |

**2020/034 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION DECORATIONS DU VILLAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Décoration du village :

- |                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire       | ✓ Sandrine MAGRON     |
| ✓ Mickaël CRETEAU, Responsable | ✓ Anne-Sophie ERRARD  |
| ✓ Vincent THUNY                | ✓ Vincenzo PICCIRILLI |
| ✓ Caroline BLATTNER            | ✓ Grégory GASCON      |

**2020/035 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION CONSEIL DES JEUNES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Conseil des Jeunes :

- |                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire          | ✓ Laetitia BARBIER   |
| ✓ Anne-Sophie ERRARD, Responsable | ✓ Caroline BLATTNER  |
| ✓ Sandrine MAGRON, Responsable    | ✓ Guillaume LAMBOLEZ |

**2020/036 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION CONSEIL DES SAGES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Conseil des Sages :

- |                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire     | ✓ Mickaël CRETEAU   |
| ✓ Michel PICAUT, Responsable | ✓ Caroline BLATTNER |
| ✓ André FORIN                |                     |

**2020/037 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION SECURITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Sécurité :

- |                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire      | ✓ Joël REEB   |
| ✓ Grégory GASCON, Responsable | ✓ Jean PENNER |
| ✓ Vincent THUNY               |               |

**2020/038 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION ACCESSIBILITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Accessibilité :

- |                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire     | ✓ Mickaël CRETEAU |
| ✓ Michel PICAUT, Responsable |                   |
| ✓ Vincent THUNY              |                   |

**2020/039 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - COMMISSION LOTISSEMENT HIRONDELLES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission Lotissement Hironnelles :

- |                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| ✓ Matthieu SIGIEL, Maire          | ✓ André FORIN    |
| ✓ Vincent THUNY, Responsable      | ✓ Grégory GASCON |
| ✓ Guillaume LAMBOLEZ, Responsable | ✓ Michel PICAUT  |

**2020/040 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, M Joël REEB en tant que Correspondant Défense.

**2020/041 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DE GESTION DE L'AERODROME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, les membres suivants, afin de le représenter au Syndicat de gestion de l'Aérodrome :

Membres titulaires	Membre suppléant
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Caroline BLATTNER</li> <li>✓ Jean PENNER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Anne-Sophie ERRARD</li> </ul>

### **2020/042 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CNAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, **Mme Laetitia BARBIER** déléguée des élus au Centre National d'Action Social (CNAS), pour la même durée que le mandat municipal (6 ans).

### **2020/043 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

#### **DESIGNE :**

Président de la Commission d'appel d'offres : Mr Matthieu SIGIEL, Maire

<b>Les délégués titulaires sont :</b> 1 : Vincent THUNY 2 : Anne-Sophie ERRARD 3 : Mickaël CRETEAU	<b>Les délégués suppléants sont :</b> 1 : Sandrine MAGRON 2 : André FORIN 3 : Grégory GASCON
---	---

Le Conseil précise que **Mme Laetitia BARBIER** sera amenée à représenter le Maire à la présidence de cette commission en cas d'empêchement.

### **2020/044 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS**

Le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article R. 123-7 du Code de l'Action et des Familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8), et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 8, le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.**

### **2020/045 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS**

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal n°2020/044 du 16 juin 2020 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres du CCAS (4 membres élus par le conseil Municipal et 4 représentants nommés par le Maire)

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

**LISTE A :**

Laetitia BARBIER

Mickaël CRETEAU

Guillaume LAMBOLEZ

Vincenzo PICCIRILLI

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
À déduire ( <i>bulletins blancs</i> )	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 15

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 4

**A obtenu : liste A : 15 voix**

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

**LISTE A :**

- Mme Laetitia BARBIER
- Mr Guillaume LAMBOLEZ
- Mr Mickaël CRETEAU
- Mr Vincenzo PICCIRILLI

**2020/046 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE MMD 54**

- ✓ Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :  
« Le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale.  
Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».
- ✓ Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif,
- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/057 en date du 14 novembre 2017, décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts,
- ✓ Considérant l'article 5 des dits statuts,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✓ De désigner **Mr André FORIN** comme son représentant titulaire à MMD 54, et **Mr Michel PICAUT** comme son représentant suppléant,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MM 54.

**2020/047 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE AU SEIN DE SPL-XDEMAT**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- Vu les statuts et de pacte d'actionnaires de la Société publique local SPL-Xdemat ;
- Considérant que l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales « *compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général* » ;
- Considérant que cette Société Publique Locale a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils au profit des collectivités actionnaires ;
- Considérant qu'il s'agit bien là d'une activité d'intérêt général au sens où l'entend l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/056 en date du 14 novembre 2017, décidant son adhésion à la SPL X-DEMAT, et approuvant les statuts ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✓ De désigner **Mr Matthieu SIGIEL** en tant que délégué de la Commune au sein de l'Assemblée Générale. Matthieu SIGIEL sera également le représentant de la Commune à l'Assemblée spéciale.
- ✓ D'autoriser le Maire d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de pérenniser l'adhésion actuelle de la collectivité à la société publique locale SPL-XDEMAT.

**2020/048 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE (SPL) GESTION LOCALE (ou IN-PACT GL)**

- Vu la délibération n° 2018/067, en date du 20 novembre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la Commune de MONCEL LES LUNEVILLE à adhérer à la SPL Gestion Locale,
- Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur,
- Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant de la Commune de MONCEL LES LUNEVILLE au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- ✓ De désigner **Mr Matthieu SIGIEL** comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Mr Vincent VAUTHIER

**2020/049 - FINANCES LOCALES - FISCALITE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 POUR LES MENAGES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- ✓ Décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des 2 taxes pour l'année 2020.  
Par conséquent :
  - le taux pour la taxe foncière sur le bâti : .....8.07%
  - le taux pour la taxe foncière sur le non bâti : ..... 12.53%



Taxes	Taux 2019 Commune	Taux 2020 Commune	Bases 2020 notifiées	Produit obtenu
T.F.B.	8.07 %	8.07 %	2 636 000	212 725
T.F.N.B	12.53 %	12.53 %	59 500	7 455
				<b>TOTAL : 220 180 €</b>

### Délibérations de la séance du 16/06/2020:

- N° 2020/021 Délégation de signature Permis de Construire
- N° 2020/022 Délégation de signature dans le cas où les intérêts du Maire se trouvent en opposition avec ceux de la Commune
- N° 2020/023 Formation des Elus Municipaux
- N° 2020/024 Commission Finances
- N° 2020/025 Commission Urbanisme
- N° 2020/026 Commission Travaux Eau
- N° 2020/027 Commission Communication
- N° 2020/028 Commission Environnement
- N° 2020/029 Commission Aires de Jeux / Salle des Fêtes
- N° 2020/030 Commission Associations, Jeunesses et Sports
- N° 2020/031 Commission Voirie / Travaux
- N° 2020/032 Commission Fêtes et Cérémonies
- N° 2020/033 Commission Ecole / Cantine
- N° 2020/034 Commission Décoration du Village
- N° 2020/035 Commission Conseil des Jeunes
- N° 2020/036 Commission Conseil des Sages
- N° 2020/037 Commission Sécurité
- N° 2020/038 Commission Accessibilité
- N° 2020/039 Commission Lotissement Hirondelles
- N° 2020/040 Désignation du correspondant Défense
- N° 2020/041 Délégués du Conseil Municipal au syndicat de gestion de l'aérodrome
- N° 2020/042 Délégués du Conseil Municipal au CNAS
- N° 2020/043 Délégués du Conseil Municipal à la commission d'Appel d'Offre
- N° 2020/044 Détermination du nombre de membres au CCAS
- N° 2020/045 Désignation des délégués du Conseil Municipal au CCAS
- N° 2020/046 Désignation des représentants au sein de MMD 54
- N° 2020/047 Désignation du délégué de la Commune au sein de SPL-XDEMAT
- N° 2020/048 Désignation du délégué de la Commune à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)
- N° 2020/049 Fixation des taux d'imposition 2020 pour les ménages